



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 2 décembre 2019

Sessione di u 2 di dicembre di u 2019

Rapport N° 2019-47

Raportu N° 2019-47

Rapport du Président de la Chambre des Territoires **Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

Objet :	Rapport d'activité 2019, orientations budgétaires 2020 et calendrier
Oggetu :	Raportu d'attività 2019, urientazioni di u bughjettu 2020 e calendariu

En application de l'article 4.1.2. Budget du règlement intérieur de la Chambre des Territoires, il vous est soumis pour approbation les orientations budgétaires proposées au budget prévisionnel 2020 de la Collectivité de Corse.

Les postes de dépenses pour l'année 2020 se répartissent comme suit :

1. Fonctionnement : 127 000 € correspondant notamment au financement :

- de la campagne de communication visant à améliorer la visibilité de cette Institution nouvelle auprès des autres institutionnels, des territoires et du grand public ; le plan de communication vous est présenté par ailleurs dans le rapport n°2019-47 ;
- de la constitution d'un Atlas, carte d'identité des territoires (campagne photos, recherches historiques sur la mémoire des hommes et des lieux, recueil de données thématiques en tous genres, etc.) ;
- de la conclusion de partenariats avec les festivals, foires et tout évènement (expositions, accueil de conférences, ...) mettant en valeur les territoires et les savoir-faire locaux ;
- la signature de conventions avec le Festival de l'Automne et de la Ruralité et le Centre Culturel Européen San Martinu Corsica, pour l'organisation de conférences communes, travail sur la mémoire des territoires et des hommes
- l'équipement des élus en outils de travail collaboratifs conformément aux obligations légales lorsqu'il est procédé à la dématérialisation des actes et des travaux d'une institution.

2. Investissement : 90 000 € pour la réalisation de travaux de maintenance de l'hémicycle Jean Leccia de la Chambre des Territoires.

Pour mémoire, le BP 2019 avait approuvé un budget de 22 400 € uniquement en fonctionnement car il s'agissait d'une année de mise en place de l'Institution et des services de la Collectivité de Corse.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Ayant récupéré la gestion de l'hémicycle, il fallait donc prévoir les dépenses correspondantes en investissement pour en permettre l'entretien et la maintenance. Néanmoins, les travaux touchant à la structure du bâtiment restent de la compétence de la DGAS en charge du Patrimoine de la Collectivité, des moyens et de la commande publique et les dépenses seront fléchées sur le budget de la DGAS.

L'année 2020 étant une année de transition puisqu'en mars auront lieu les élections municipales qui conduiront au renouvellement partiel de la Chambre de Territoires, ce budget met l'accent sur la communication pour permettre d'ancrer l'Institution et lui permettre une fois renouvelée de fonctionner de manière encore plus opérationnelle. Ce qui explique l'augmentation substantielle du budget de fonctionnement.

La présentation de ces propositions est complétée par celle du rapport d'activité annuel 2019 qui vous est soumis également pour validation.

En quelques chiffres, l'année 2019 a vu l'approbation de trente-cinq rapports (hors ceux soumis ce jour) et l'adoption des décisions correspondantes, le lancement de quatre procédures de consultations écrites qui ont conduit notamment à la désignation de représentants de la Chambre des Territoires dans des organismes mis en place par la Collectivité de Corse, ainsi qu'à la transmission en Assemblée de Corse de deux avis (un sur les rapports de l'Agence de l'Urbanisme de la Corse, l'autre sur les Scontri di u sport. Et enfin en 2019, se sont tenues six plénières en y incluant la présente, dont deux extraordinaires ainsi que douze réunions de commissions qui ont toutes fait l'objet de comptes rendus et de restitutions en séance plénière.

Le rapport d'activité complet ainsi que les documents relatifs aux orientations budgétaires pour 2020 sont joints en annexe du présent rapport.

Enfin, comme il est d'usage, il vous est proposé de valider le calendrier des sessions pour l'année 2020. Cependant, compte tenu du renouvellement partiel de la Chambre des Territoires dans le courant du deuxième trimestre 2020, il vous est proposé une date pour le seul premier trimestre. Celle-ci pourrait être le lundi 9 mars.

Vi pregu di deliberà ne

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.